Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 6 mars à 19H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire sous la présidence de Madame Cécile DEBON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme DEBON Mme DECOURTY Mme TERZI Mme GOSLIS M JANNOT M BONMARCHAND Mme GOURIOU BAZE M BRILLAULT Formant la majorité des membres en exercice

ETAIENT ABSENTS :
M AUTISSIER, pouvoir à Mme DECOURTY
M PONCELET,
M PAULME,
M DELPY, pouvoir à M JANNOT
M PAPAIL,

Mme GOURIOU BAZE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

N°2024-05: DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2024

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la rénovation des équipements d'Éclairage Public,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2024**,**

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Adopte l'avant-projet de concernant la rénovation des équipements d'Éclairage Public, *p*our un montant de 27 930 € hors taxes (HT) soit 33 516 € toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation FONDS VERT 2024 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Pour 20% du montant HT le fonds vert soit 5 586€
Pour 60% du montant HT la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) soit 16 758€

Le reste par la commune de moisson soit 5 586 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 2315 section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

N°2024-06 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL/DSID/DETR 2024
DSIL - DOTATION DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LOCAUX 2024

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la rénovation des équipements d'Éclairage Public,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2024**,**

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de concernant la rénovation des équipements d'Éclairage Public, *p*our un montant de 27 930 € hors taxes (HT) soit 33 516 € toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL/DSID/DETR 2024 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Pour 20% du montant HT le fonds vert soit 5 586€
Pour 60% du montant HT la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) soit 16 758€

Le reste par la commune de moisson soit 5 586 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 2315 section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

N°2024-07 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL/DSID/DETR 2024
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TÉRRITOIRES RURAUX 2024

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la mise en place de caméras de vidéo protection,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2024**,**

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de concernant la mise en place de caméras de vidéo protection, *p*our un montant de 33 433 € hors taxes (HT) soit 40 120 € toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL/DSID/DETR 2024 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Pour 30% du montant HT la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) soit 10 030€

Le reste par la commune de moisson soit 30 090 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 2315 section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Séance levée à 20H10.